Club Olympique Pacéen Handball

"Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités du CO Pacé Handball. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de notre association. "

CHARTE DU JOUEUR

Cette charte est une traduction pratique du règlement intérieur du club consultable au siège du club ; elle s'adresse à tous les licenciés, particulièrement aux joueurs/joueuses, entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents. Le Handball possède des valeurs nobles à vous de les respecter :

Fairplay, Loyauté, Engagement, Solidarité, Amitié, Respect & Générosité.

Signer sa licence, c'est accepter et appliquer ces principes :

ENTRAÎNEMENTS

- ✔ **Je suis présent aux entraînements,** avec mon équipement personnel adapté (un short, un maillot, des chaussures de sport propres, une bouteille d'eau…) et je respecte celui des autres (pas de problème de dégradation ou de vol).
- ✔ **J'arrive 5' à 10' avant le début de la séance, je suis prêt à démarrer à l'heure** (être changé, avoir rempli sa gourde), j'attends l'autorisation de l'entraîneur pour pénétrer sur le terrain et prendre un ballon.
- ✔ **Je respecte les décisions de l'entraîneur et j'applique ses consignes.** Quand un entraîneur s'exprime, je suis attentif à ses consignes, je ne le coupe pas, je garde mon ballon dans les mains.
- ✔ Je ne déplace pas les ateliers mis en place, et j'aide l'entraîneur à ranger la salle en fin de séance.

MATCHS

- ✔ **Je participe aux matchs à domicile comme à l'extérieur.**
- ✔ L'heure du Rendez-vous est l'heure de départ, soyez vigilant !
- ✔ **En cas de retard ou d'absence, j'avise le coach.**
- ✔ Pour les matchs, tous les joueurs doivent porter le maillot et le short fournis par le club. A l'issue de chaque rencontre, le joueur restitue son maillot et son short. Le sac d'équipements sales est confié à un joueur, à tour de rôle, pour en assurer le lavage.
- ✔ **L'entraîneur de l'équipe est habilité à faire la composition des équipes.**
- ✔ **La présence aux entraînements conditionne la convocation aux matchs du week-end.** Un joueur qui ne s'entraîne pas régulièrement ne pourra pas prétendre à jouer le weekend.
- ✔ **La convocation des joueurs, accompagnateurs et parents aux matchs est réalisée par le responsable d'équipe via le site du club.** Un email est automatiquement envoyé à toutes les personnes concernées. Les familles s'engagent donc à communiquer au club une adresse mail par licencié qui sera consultée régulièrement, et à répondre aux messages rapidement pour permettre à l'équipe de s'organiser.

✔ **Les joueurs/parents se partagent équitablement les tâches de lavage des maillots et de transport des joueurs aux matchs à l'extérieur. Chaque joueur et parent s'engage à participer à cet effort collectif.**

LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

✔ **La courtoisie est de rigueur envers l'entraineur, ses partenaires, ses adversaires, les bénévoles, les accompagnateurs, le public et les officiels, dont les arbitres en tout premier lieu !**
✔ Le **port de lunettes en métal sera interdit** pendant les entraînements et les matchs

LE RESPECT DES LOCAUX

✔ **Veiller au respect de la propreté et de l'intégrité des équipements municipaux.**
✔ J'utilise un chiffon pour m'essuyer les mains et **je me lave les mains avant le retour au vestiaire**. La surface de jeu est fragile. Elle doit rester propre. Pour cela l'usage de la colle se fait dans des limites raisonnables.
✔ A la fin des rencontres, **je ramasse les bouteilles et autres saletés de mon équipe et de l'équipe adverse.**

LES VALEURS/LA DISCIPLINE

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- Se conformer aux règles de jeu
- Respecter les décisions des arbitres
- Respecter ses adversaires et ses partenaires
- Refuser toute forme de tricherie
- Être maître de soi en toute circonstance
- Être loyal dans le sport et dans la vie
- Être exemplaire, généreux et tolérant.

Je respecte les décisions arbitrales. **Si une décision à l'encontre d'un joueur, prise par une instance fédérale, régionale ou départementale, est assortie d'une amende financière, elle sera à sa charge ou de ses parents s'il est mineur.** De plus, le joueur concerné devra mener une action positive (arbitrage, responsable de salle, coaching, participation aux activités du club en général) d'une durée équivalente à la sanction sportive.

Signer sa licence, c'est accepter et appliquer ces valeurs et principes.

Tout non-respect de la présente charte pourra faire l'objet d'une convocation devant le conseil d'administration de l'association COP Handball PACE. Selon la gravité et la fréquence des actes commis une sanction pouvant aller jusqu'à l'expulsion du club (sans remboursement) pourra être appliquée. L'ensemble des comportements des adhérents doit véhiculer une image positive du Handball et du club au sein de nos communes et de notre région.

Signature du président

Joueur concerné :

Signature du joueur ou de ses représentants légaux
précédée de la mention « lu et approuvé »